

Tjenbé Rèd!



***Tjenbé Rèd souhaite le maintien  
du concert d'Anthony B à Sannois  
et appelle de nouveau  
le mouvement dancehall  
au dialogue sur la base  
du Reggae Compassionate Act***

*Paris, le samedi 25 octobre 2008  
Communiqué de presse n°TR08SOC32*

---

Depuis 2004, des associations LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans) attirent l'attention de l'opinion publique internationale sur la «*murder music*» et sur les chanteurs qui font commerce de propos appelant à la haine ou au meurtre des personnes LGBT, singulièrement au sein du «*reggae dancehall*» en Jamaïque et aux Antilles [1].

Depuis 2005, des adhérents de *Tjenbé Rèd*, mouvement issu des communautés noires & métisses et des communautés LGBT en France ultramarine & hexagonale, participent à cette campagne dénommée «*Stop Murder Music*» [2].

Le 13 juin 2007, deux figures du *dancehall*, Capleton et Sizzla, signaient le «*Reggae Compassionate Act*» (RCA) en vue d'éteindre le litige né de leurs propos passés [3].

Depuis le 4 juin 2008, *Tjenbé Rèd* adresse offre de dialogue sur offre de dialogue au mouvement *dancehall*, sur la base du RCA. En réponse, outre moult insultes et invectives, l'association a obtenu un rendez-vous annulé avec une personne accompagnant ce mouvement et trois autres promesses de rendez-vous. Elle a pu avoir quelques échanges de qualité sur certains forums Internet mais a toujours précisé que par dialogue, elle entendait échange en face à face, autour d'une table, seule façon selon elle d'avancer réellement et d'aboutir à un résultat susceptible d'engager les parties en présence [4].

Un tel dialogue aurait peut-être permis d'éteindre sur l'heure un incident né lors du concert d'Anthony B le 21 octobre, à côté de Toulouse. Ne sachant pas si cet incident relevait du malentendu ou de la provocation, n'ayant pas d'interlocuteur au sein du mouvement *dancehall* pour l'éclairer, *Tjenbé Rèd* appliquait le principe de précaution : Elle adressait, dès le lendemain 22 octobre, des lettres ouvertes à des associations concernées par les dernières étapes de la tournée d'Anthony B en France, ainsi qu'aux salles et organisateurs de ces concerts à Marseille, Sauveterre-de-Rouergue, Biarritz, Changé en Mayenne et Sannois en Val-d'Oise. L'objet de ces lettres était de sauver la démarche de dialogue prônée depuis le 4 juin en montrant à nos partenaires au sein du mouvement LGBT que nous ne perdions pas de vue la défense des personnes LGBT [5].

Hier 24 octobre, la salle de Sannois a pris la décision d'annuler le concert prévu le 28. Nous respectons cette décision de l'*EMB* et regrettons simplement une annulation qui ne correspond à aucune de nos demandes et qui, de fait, ne va pas dans le sens du dialogue auquel nous continuons de croire ; nous remercions l'*EMB* de bien vouloir étudier favorablement notre demande d'organiser un débat autour du *Reggae Compassionate Act*, sous la forme et dans les délais qui lui paraîtront adaptés. Par ailleurs, nous maintenons notre appel au dialogue lancé le 4 juin dernier ; sur la demande de la société *Mediacom*, principal organisateur de tournées de *dancehall* en France, et dans l'espoir de favoriser la naissance d'un tel dialogue, nous levons l'appel à mobilisation lancé le 22 octobre auprès d'associations du Val-d'Oise : Nous leur demandons en conséquence de nous conserver leur soutien moral mais de ne pas se déplacer le soir du concert du 28 si ce concert était finalement maintenu ; Nous souhaitons le maintien de ce concert, qui serait pour nous une nouvelle occasion de dialoguer avec le public d'Anthony B.

- - -

*Pour la commission Culture & Société de Tjenbé Rèd,  
le président, David Auerbach Chiffrin  
tjenbered@hotmail.fr | 06 12 95 16 21*

- - -

[1] *OutRage! / Stop Murder Music / Dancehall Dossier*  
<http://www.petertatchell.net/popmusic/Dancehall-Dossier-FINAL.pdf>  
<http://www.tjenbered.fr/2004/20041231-99.pdf>

[2] 19 octobre 2008 - *Trois ans de campagne Stop Murder Music en France (Présentation des actions menées au sujet de l'homophobie dans la communauté du reggae dancehall depuis le 3 avril 2005 par les associations Tjenbé Rèd et An Nou Allé - A l'attention de Madame Anna Réolon, présidente du conseil d'administration de l'Orange Bleue et troisième adjointe au maire de Vitry-le-François chargée de la culture et de l'animation)* - Communication n°TR08SOC29A  
<http://www.tjenbered.fr/2008/20081019-00.pdf>

[3] *OutRage! - REGGAE STARS RENOUNCE HOMOPHOBIA/Beenie Man, Sizzla & Capleton sign deal/ Historic agreement to stop "murder music"/ London/ 13 June 2007*  
<http://www.tjenbered.fr/2007/20070613-99.pdf>  
<http://www.petertatchell.net/popmusic/reggaecompassiondeal.htm>

[4] 4 juin 2008 - *Tjenbé Rèd propose le dialogue aux amateurs de dancehall (RDV samedi 7 juin à 16 heures, Paris)* - Communiqué de presse n°TR08POL11  
<http://www.tjenbered.fr/2008/20080604-00.html>

[5A] Le 21 octobre à Toulouse, Anthony B avait crié «*pedal*» à plusieurs reprises en se plaçant de profil et en mettant son postérieur en évidence en arrière. Notre partenaire local au sein du mouvement LGBT, l'association *Les Oublié(e)s de la Mémoire*, que nous avons convaincu d'entrer de nouveau avec nous dans la voie du dialogue après qu'elle ait menacé de s'en éloigner en raison de son absence de résultat, nous a vivement interpellé : Quelle interprétation donner à cette attitude ? Fallait-il y voir une fine allusion au tract diffusé par nos soins avant ce concert ? Ou bien un nouveau pas de danse plus ou moins douteux ? Quel sens donner, alors, à la démarche de dialogue que nous voulions privilégier ? On nous affirme aujourd'hui que le chanteur aurait mimé un cycliste. Cependant, au 21 octobre et en l'absence de toute procédure d'alerte négociée avec le mouvement *dancehall*, le dialogue proposé depuis quatre mois n'ayant pas réellement commencé, nous n'avons pu interpréter cette attitude qu'à la lumière d'un autre propos : Le 16 octobre,

Anthony B déclarait «*ne pas se souvenir*» avoir déclaré en 2001, dans le magazine «*Reggae Massive*», qu'il «*tuerait son fils*» s'il était homosexuel [6]. Quelle bonne foi prêter à un artiste qui soutient ne pas se souvenir avoir tenu de tels propos ? Qu'il les confirme et les regrette, soit. Qu'il les démente et les réproouve, soit. Mais qu'il ne s'en souvienne pas et se dispense ainsi d'avoir à les regretter ou à les réproouber... Nous avons estimé, dès le 18 octobre, que cette déclaration n'était pas «*la clarté*» et que la clarté serait «*la signature du Reggae Compassionate Act*» [7]. Dès lors, *Les Oublié(e)s de la Mémoire* étaient fondés à contester la démarche de dialogue, de main tendue que nous propositions au mouvement *dancehall* depuis quatre mois sans résultat. Les lettres envoyées le 22 octobre sollicitaient des associations saisies qu'elles distribuent, dans le calme et dans un esprit constructif, un tract sur la *murder music* et sur le *RCA* au public d'Anthony B et qu'elles manifestent ainsi leur vigilance et leur volonté de dialogue. Nous attirions également leur attention sur l'épisode toulousain. Le jour même, une des associations et deux des organisateurs saisis donnaient leur accord de principe pour une telle distribution dans trois des cinq villes concernées.

[5B] 22 octobre 2008 - *Un incident marque le concert d'Anthony B près de Toulouse : Les Oublié(e)s de la Mémoire et Tjenbé Rèd manifestent leur indignation ! (Anthony B, qui ne «se souvient plus» s'il envisageait de «tuer son fils pédé», doit signer le Reggae Compassionate Act !)* - Communiqué de presse n°TR08SOC31  
<http://www.tjenbered.fr/2008/20081022-00.html>

[5C] 22 octobre 2008 - *Lettre ouverte à vingt-deux associations du Val-d'Oise à propos d'Anthony B* - Communication n°TR08SOC31E  
<http://www.tjenbered.fr/2008/20081022-50.html>

[6] Télécopie d'Anthony B, en date du 22 octobre 2008 à 18h07, transmise par son avocat le 24 octobre 2008 à 10h34  
<http://www.tjenbered.fr/2008/20081022-99.pdf>

[7] 18 octobre 2008 - *Anthony B fait un premier pas : Tjenbé Rèd lui propose d'aller jusqu'à signer le Reggae Compassionate Act (Le dialogue doit se poursuivre malgré les appels à l'annulation des concerts lancés de manière inappropriée par le Collectif Vigilance Citoyenneté et par Tasse de Thé)* - Communiqué de presse n°TR08SOC29  
<http://www.tjenbered.fr/2008/20081018-00.html>

---

© TJENBÉ RÈD ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion  
sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)  
en France ultramarine & hexagonale  
Association loi 1901 fondée le 1er mai 2007, déclarée le 24 mai 2007,  
Journal officiel du 16 juin 2007  
CCP Paris 5355746U | IBAN FR94 2004 1000 0153 5574 6U02 070 | BIC PSSTFRPPPAR |  
SIRET 500 965 678 00013 | NAF/APE 913E  
Membre du Comité consultatif des associations ultramarines  
près la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer  
Membre de l'UNOM | Union nationale de l'outre-mer français  
Membre du RAAC-sida | Réseau des associations africaines et caribéennes  
agissant en France dans la lutte contre le sida  
Membre du CRAN | Conseil représentatif des associations noires en France  
Membre associé, Observateur de la Fédération française des Centres LGBT  
Membre du collectif UCIJ | Uni(e)s contre l'immigration jetable  
Signataire de la Charte francilienne des intervenants en éducation pour la santé  
et membre du Schéma régional d'éducation pour la santé en Île-de-France  
Signataire de la Charte de la Coordination française pour le droit d'asile  
Signataire de l'Appel pour un moratoire universel sur la peine de mort lancé le 6 août 2007  
par la Coalition mondiale contre la peine de mort  
Signataire du pacte interassociatif Ni Pauvre, Ni Soumis du 4 février 2008  
Soutien du collectif DroitsEtProstitution  
Courriels : [contact@tjenbered.fr](mailto:contact@tjenbered.fr) | MSN : [tjenbered@hotmail.fr](mailto:tjenbered@hotmail.fr) |  
Myspace : <http://www.myspace.com/tjenbered> | Site Internet : <http://www.tjenbered.fr/>  
Ligne d'écoute et d'information : +33 (0)6 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)  
113, boulevard Voltaire, 75011 Paris

---